

1.2.3.4.5.Ô:



Fort-de-France, le 08 juillet 2021

## « Cluster » à Martinique la 1<sup>ère</sup> ?

Trois, c'est le nombre de salariés testés positifs à la Covid-19, à Martinique la 1<sup>ère</sup>, à notre connaissance.

...Et toujours aucune communication de la Direction régionale !!!

Aucune mise en place de la procédure règlementaire, pourtant très précise en pareil cas !

Cette procédure indique notamment, qu'un(e) salarié(e) identifié(e) comme étant porteur du virus, doit immédiatement faire l'objet d'un isolement à son domicile, durant 7 jours, voire plus si les symptômes persistent...

...elle indique aussi, et surtout, que les salariés ayant été en contact avec le, ou la collègue, doivent eux aussi se faire tester et se mettre à l'isolement jusqu'à obtention du résultat de leur test !!!

Au moins un cas concret s'est présenté ces deux dernières semaines au sein de notre établissement, et très clairement, il y a eu de la part de la Direction Régionale, un mépris total de la réglementation, précisée dans plusieurs notes de service successives à France Télévisions.

D'ailleurs, d'autres cas ont été décelés par la suite, sur notre site, cas qui pourraient être imputés aux manquements de nos dirigeants locaux et à leur incapacité à gérer cette situation.

Notre syndicat exige, avant que la situation ne s'aggrave, que des mesures soient prises immédiatement, afin de garantir la santé de **tous** les collaborateurs de notre station, faute de quoi ces derniers se trouveraient dans l'obligation d'exercer leur droit de retrait !!!